



Ballaigues

Bulletin communal, no 116, février 2016

Mesdames,
Messieurs,

Un bruit courait..... en ce début d'année, notre village, d'habitude si calme et serein bruisse de toutes sortes de rumeurs, toutes aussi fantaisistes les unes que les autres, si nombreuses qu'il serait oiseux de les citer ici.

Est-ce un manque d'information de la part des autorités? Peut-être, tout étant toujours perfectible. La lecture des procès-verbaux du Conseil Communal, des visites régulières au site INTERNET Ballaigues.ch, un passage au bureau communal, un contact avec un municipal ou syndic, restent cependant les sources d'information les plus fiables à disposition du citoyen.

Ou alors est-ce la proximité des élections communales ? Qui sait, la fièvre électorale peut en troubler plus d'un ! Il n'en demeure pas moins qu'à l'heure où de nombreuses communes peinent à compléter leurs listes, les ballaiguis font preuve d'un sens civique peu commun : 7 candidats à la Municipalité, 52 candidats au Conseil communal dont de nombreux jeunes ! Cela ne s'était plus vu depuis des lustres et la Municipalité ne peut que s'en réjouir.

En arrière-plan de la scène électorale, les affaires en cours et les gros dossiers des années à venir sont traités, les lignes stratégiques de l'avenir sont esquissées, les finances communales sont analysées et maîtrisées, par votre Municipalité qui œuvre dans le calme et la sérénité. Elle n'attend pas qu'on lui dresse une statue, elle souhaite simplement que son travail soit reconnu et que le sort des urnes lui soit favorable, apportant ainsi un signe tangible de votre reconnaissance.

La Municipalité saisit l'occasion de la parution du présent bulletin, pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2016 et pour vous remercier de l'appui que vous lui apportez.

Votre Municipalité, par votre syndic, Raphaël Darbellay

GREFFE MUNICIPAL

Tél. 021/843.99.11, Fax 021/843.99.12
E-mail: ballaigues@bluewin.ch

Le Greffe municipal
est ouvert comme suit :

**Tous les jours
de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30
sauf le lundi matin
et le vendredi après-midi**

CONTROLE DES HABITANTS

Tél. 021/843.99.13, Fax 021/843.99.12
E-mail :
controlehab.ballaigues@bluewin.ch

Le bureau du contrôle des habitants et police des
étrangers est ouvert comme suit:

**du mardi au vendredi
de 10h à 12h et de 15h30 à 17h30
(fermé le lundi toute la journée
et le vendredi après-midi)**

BOURSE COMMUNALE

Tél. 021/843.99.14, Fax 021/843.99.12
E-mail : bourse.ballaigues@bluewin.ch

Le bureau de la bourse communale est ouvert
comme suit :

**Le mardi
de 10h à 12h et de 14h à 16h**

En cas de nécessité en dehors des jours et des heures
d'ouverture indiqués, chacun peut demander un
rendez-vous par téléphone.

VOIRIE

Tél. 021/843.99.15, Fax 021/843.99.16
M. Michel Tharin 079/324.53.53
E-mail : voirie@ballaigues.ch

BUREAU DE VOTE

Lors de chaque votation, le bureau de vote est
ouvert à la **Maison de Commune**, selon l'horaire
suivant :

le dimanche de 10 heures à 11 heures

Chaque électeur peut aussi voter **par
correspondance** au moyen du matériel reçu à
domicile qui est le seul valable.

Les scrutins fédéraux et/ou cantonaux
sont prévus aux dates suivantes, soit les :

28 février 2016 (votation fédérale + 1^{er} tour Conseil
communal et Municipalité),
20 mars 2016 (2^e tour éventuel),
17 avril 2016 (élection du syndic, 1^{er} tour et des
suppléants du Conseil communal),
8 mai 2016 (élection du syndic, 2^e tour éventuel),
5 juin 2016,
25 septembre 2016, 27 novembre 2016

DECHETTERIE COMMUNALE DE LA POUET ADZE

Route des Cernys
Tél. du surveillant 021/843.31.09
ou 0041/78.668.55.52

La déchetterie est ouverte comme suit :

**le mercredi de 09h à 12h
le vendredi de 13h30 à 17 h
le samedi de 9h à 12h30
(fermée le 25 mars, Vendredi-Saint)**

En application des dispositions légales, les feux de
déchets ne sont plus pratiqués.

Les matériaux tels que : béton propre, débris de
verre (verrerie, vitrines), fibrociment (Eternit), terre,
pierre, sable, gravats, résidus de revêtement routier
(asphaltes), mortier de ciment, briques (terre cuite,
ciment, isolants), tuiles, carrelage, plâtre, céramique,
porcelaine, laine de verre, laine de pierre, **doivent
être acheminés sur une décharge contrôlée pour
matériaux inertes.**

La plus proche du périmètre se trouve à **Orbe (AVO)**;
elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 12h et
de 13h à 17h. Seules les petites quantités seront
encore tolérées dans une benne prévue à la
déchetterie.

Les bois en provenance de travaux effectués dans les
bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation ou
d'un permis de construire devront être éliminés par
les intéressés par la filière officielle (STRID SA à
Yverdon).

RECUPERATION DU VERRE

La benne se trouve à la déchetterie de la Pouet Adze (voir l'horaire d'ouverture).

Attention ! Les containers qui se trouvent à la Croix d'Or ne sont destinés qu'aux personnes non motorisées (**dépôt ouvert du lundi au samedi de 7h à 21h, éviter les dépôts le dimanche S.V.P.**). Le verre doit être **séparé par couleur et exempt de parties métalliques, plastiques ou bouchons**. Seules les étiquettes sont admises.

ORDURES MENAGERES

Le ramassage aura lieu chaque mardi après-midi. Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos sacs aux endroits prévus, marqués par des triangles jaunes, le mardi matin S.V.P. En cas de départ, prière de prendre un arrangement avec votre voisin ou avec M. Michel Tharin au 079/324.53.53. **Attention, seuls les sacs taxés blancs et verts avec la mention STRID sont admis. D'autres sacs blancs et verts avec la mention « Trier c'est valoriser » se trouvent sur le marché et ne seront pas acceptés.** Il est interdit de remplir les sacs d'ordures ménagères avec les déchets de jardin, les bouteilles, la ferraille, les déchets toxiques et les produits chimiques et autres résidus dangereux.

Les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs transparents (non taxés) et déposés dans les containers spéciaux réservés uniquement à cet effet, placés à la déchetterie ou derrière la Croix d'Or.

Une distribution gratuite de 5 sacs de 35 litres par personne et par année est prévue, chacun peut en prendre possession au bureau communal du contrôle des habitants dans le courant de l'année à sa convenance, pendant les heures d'ouverture. Pour toute information complémentaire, chacun peut consulter le site www.strid.ch.

OBJETS ENCOMBRANTS

Les objets encombrants sont à apporter par vos soins à la déchetterie de la Pouet Adze et à répartir dans les divers containers selon les indications du surveillant. Pour les personnes non motorisées, un service d'enlèvement mensuel est maintenu. Veuillez vous annoncer par téléphone le premier lundi du mois jusqu'à 12 heures auprès de M. Michel Tharin (079/324.53.53 ou 021/843.99.15).

RAMASSAGE DU PAPIER

Le ramassage du vieux papier aura lieu tous les trois mois aux dates suivantes :

les mercredis 10 février, 11 mai, 10 août et 9 novembre

Entre ces dates, chacun peut apporter son vieux papier à la déchetterie.

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Alarme feu, tél. 118

PROTECTION CIVILE

L'essai fédéral des sirènes fixes et mobiles aura lieu pour la Protection Civile le mercredi 3 février 2016 de 13h30 à 14 heures.

STATIONNEMENT VEHICULES

Tout stationnement de véhicules non immatriculés est interdit sur le domaine public.

LOCATIONS COMMUNALES

**Centre villageois, Vieux Collège
Buvette du terrain de sport et refuge**

Si vous désirez louer une salle du Centre villageois, le Vieux Collège, le bâtiment de service du terrain de sport ou le refuge de la Corne à la Biche, adressez-vous au Bureau du contrôle des habitants tél. 021/843.99.13. Nous vous rendons attentif(ve) au fait que la buvette du terrain de sport ne pourra plus être louée de mi-mars à fin juin et de septembre à mi-novembre en raison des matchs de football prévus durant cette période de l'année.

PROPRIETAIRES DE CHIENS

La Municipalité remercie les personnes qui font tout ce qui est nécessaire afin que leurs compagnons ne compromettent **la sécurité publique, par exemple en évitant de les laisser divaguer, en les attachant ou en les mettant sous la garde d'un conducteur, en les munissant de la puce électronique d'identification, en évitant qu'ils ne troublent le repos public pendant la nuit ou commettent certains dommages par leur besoins naturels trop souvent « proprement » ignorés par leurs maîtres sur la voie publique, à proximité des bancs publics, sur les parties herbeuses qui sont fauchées, dans les champs cultivés et pâturés par le bétail, dans la neige (à la fonte des neiges les crottes réapparaissent !)** et bien sûr chez votre voisin. La Municipalité rappelle que des sacs sont à votre disposition à divers endroits dans la Commune !

SERVICE FORESTIER

La Municipalité rappelle que la circulation des véhicules à moteur sur les routes forestières est réservée à l'exploitation forestière et agricole. Tout acte susceptible de nuire à la conservation du milieu forestier ou de causer un dommage aux arbres ainsi qu'aux pâturages est interdit. Elle remercie chacun et en particulier les conducteurs de motos et de "quads" de respecter les dispositions des lois forestières.

Les personnes qui désirent ramasser du bois laissé au sol après les coupes doivent s'adresser à M. Pascal Bays, garde forestier (024/441.68.11 ou 079/434.88.29).

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

La Bibliothèque communale se trouve au 1^{er} étage du bâtiment communal. Elle est ouverte pendant les heures d'ouverture du Contrôle des habitants, soit du mardi au jeudi de 10h00 à 11h45 et de 15h30 à 17h15, le vendredi de 10h00 à 11h45. Un beau choix de livres vous y attend. Le prix de l'abonnement est de CHF 20.- pour 50 livres.

TELESKI DU LAC DE JOUX SA

Nous vous informons que nous avons à disposition de la population de Ballaigues quatre cartes journalières valables aux téléskis de l'Abbaye, ceci pour la saison 2015/2016. En cas d'intérêt, nous vous prions de vous présenter au bureau de l'Administration communale qui sera en mesure de vous remettre ces cartes, si disponibles. Après usage, ces dernières doivent être retournées à ce même bureau.

VaudTax 2015

Veillez prendre note de la disparition du CD Rom au profit du téléchargement du logiciel relatif à la déclaration d'impôt depuis le site internet sur www.vd.ch/impots. Pour les administrés qui ne pourraient procéder à ce téléchargement, un nombre restreint d'exemplaires est à disposition dans les offices d'impôt ou auprès de la centrale (021/316.21.21).

EMS DU JURA

Toute personne dépendante ou à l'AI, vivant à domicile peut bénéficier de l'Unité d'accueil temporaire. Pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous adresser aux numéros de téléphone 021/843.80.80 ou 024/424.14.40 (Fondation Saphir à Yverdon-les-Bains).

CONGELATEUR COMMUNAL

Il y a encore quelques cases libres au congélateur de la Société de l'Agriculture. Les personnes intéressées peuvent téléphoner à Mme Claire-Lise Michaud, concierge, au numéro de portable 079/240.34.66.

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de commander de passeport via le Bureau du contrôle des habitants. Vous devrez vous rendre obligatoirement au Centre de biométrie cantonal à Lausanne, Voie du Chariot 3 (Place de l'Europe).

Les passeports 06 et 03 restent valables jusqu'à leur échéance.

La carte d'identité ne sera pas adaptée aux données biométriques ; elle pourra encore être demandée au Bureau du contrôle des habitants.

Les demandes simultanées (passeport biométrique + carte d'identité) devront être faites au Centre de biométrie.

SIT BALLAIGUES

Dès à présent, vous pouvez trouver un guichet cartographique de la Commune de Ballaigues sur le site Internet : www.ballaigues.ch ou sur l'adresse web : <http://ballaigues.cartovision.ch/>.